

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE
L'ASSOCIATION DU LYCEE FRANCAIS VICTOR HUGO DE SOFIA**

Date : le 21 octobre 2008

Lieu : salle de réunion de l'école russe, 36, Svéti Naoum.

Début de séance : 19h00

Fin de séance : 23h00.

Familles représentées : 191 familles présentes + 7 procurations.

Ordre du jour :

Ouverture

Solutions temporaires pour la délocalisation du lycée : solution Maxi et solution Vassilevi&Simeonovo

Evolution des frais de scolarité

Projet Philippe Koutev

Clôture

🚩 Introduction de M. L'Ambassadeur

L'Assemblée est ouverte par l'Ambassadeur de France. Il a assisté à toutes les Assemblées Générales (AG) et les a toujours abordées dans un esprit de totale franchise à l'égard des parents. Lors des AG les parents recevaient l'information sur les pistes suivies et l'état des projets. La question est bien connue de tous – le lycée doit quitter le site actuel à la fin du mois de juillet 2009. Le nouvel Ambassadeur de Russie, que M. de Poncins a rencontré, a confirmé que la politique de son pays n'avait pas changé et qu'il n'y avait pas de possibilité de prorogation du bail.

L'ambassadeur salue également le travail des parents d'élèves. Deux pistes ont abouti avec deux sites qui conviennent au cahier des charges.

🚩 Demande de convocation d'une Assemblée générale extraordinaire, parole à M. Stoytchev, parent d'élève

M. Stoytchev exprime l'inquiétude de certains parents par rapport à une décision d'augmentation prise à l'AG en juin, puisque si cette décision a été prise elle est en contradiction avec les statuts de l'Association et de sa Représentation. Les statuts définissent que l'AG vote chaque augmentation des frais de scolarité supérieure à 6% ; tandis que l'AG de juin a voté « un mandat aux membres du Conseil d'Administration (CA) de continuer le projet ». Suite à ces objections M.Stoytchev propose la convocation d'une nouvelle Assemblée générale extraordinaire avec un seul point à l'ordre du jour : Discussions sur l'augmentation des frais de scolarité. Il demande au président du CA de soumettre au vote cette proposition. Avant de poursuivre les débats, le président du CA fait un rappel des votes qui ont eu lieu à la dernière AG au mois de juin.

Le premier vote était « En septembre 2009 la location de bâtiments nécessite une augmentation des frais de scolarité de 30% à 40% environ. Donnez-vous au Conseil d'Administration le mandat de continuer le projet de location ? »

Deuxième vote : « Approuvez-vous le compte financier 2007 ? »

Troisième vote : « Dans les sites proposés pour la construction du Nouveau Lycée, rayez la (les) solution(s) que vous ne souhaitez pas que le Conseil d'Administration poursuive. »

Une augmentation précise des frais de scolarité est proposée au vote ce soir et il n'est donc pas nécessaire de convoquer de nouveau une AGE puisque c'en est déjà une.

Présentation des projets de location

M. Talmon rappelle que quatre votes vont avoir lieu ce soir. Le premier concerne la période de location – les parents vont privilégier un site plutôt qu'un autre, mais le CA se réserve le droit, en cas de problème sur le site choisi, de continuer sur le second projet qui sera soumis, après finalisation, à un nouvel accord de l'Assemblée Générale ; le deuxième vote concerne les frais de scolarité – les coûts du lycée sont financés à presque 100% par les frais de scolarité ; si le vote ne passe pas, le lycée n'aura pas de solution pour l'année scolaire 2009-2010 ; le troisième vote concerne le projet Philippe Koutev, qui a été poursuivi suite au vote de la dernière AG ; le quatrième vote concerne l'élections des nouveaux administrateurs.

Immeuble Vassilevi Business City : la rénovation a été commencée et le promoteur a démontré ses capacités de réalisation. La maternelle n'a pas été intégrée dans ce projet pour des raisons pédagogiques (cour de récréation propre à la maternelle, besoins spécifiques) et marketing.

Maxi : le lycée n'occupera pas la totalité du bâtiment ; il y a 900 m² que nous ne prendrions pas pour des raisons de coût.

Les loyers ont été rapportés par élève et par an pour connaître la part du loyer dans les frais payés pour chaque élève. A part la location, qui sera désormais celle du marché, il y a d'autres raisons pour l'augmentation : redevance annuelle à l'AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger), l'inflation et la prise en charge progressive des rémunérations des professeurs résidents.

Questions / réponses

Question : *La question concerne la possibilité de comparer les deux projets de location : les bâtiments de Maxi sont-ils finis ou bien il y a des travaux à prévoir et comment seront financés les gros travaux de Vassilevi, puisque le parent d'élèves crains que nous ne pourrions avoir le crédit nécessaire ? Y a-t-il des familles exonérées des frais de scolarité ?*

Réponse : Sur le site Maxi il y a de légers travaux à prévoir – le partitionnement, les sanitaires. Sur Vassilevi il y a beaucoup plus de travaux à faire. Pourtant, la structure existe, elle est saine et le promoteur a démontré sa capacité à faire vite.

Au sujet du crédit, il ne nous concerne pas pour la période de location ; le crédit est le problème du promoteur. Sur la dernière question - il n'y a pas de familles exonérées. Quelques familles bénéficient de bourses de l'Etat français et des enseignants locaux bénéficient d'un abattement sur les frais de scolarité.

Question : *Quel est le raccordement des sites proposés au transport public ?*

Réponse : Le site Vassilevi est bien desservi par quelques lignes de bus et de trams, Maxi est desservie par une ligne, et la question ne se pose pas vraiment sur la maternelle où les enfants sont amenés par leurs parents.

Question : *On entend beaucoup parler de lycées abandonnés à Sofia et dans ce sens M. Kadinov a la conviction que ce qui est proposé manque de professionnalisme. Les deux options ne sont pas satisfaisantes et il propose qu'un Comité, composé de gens ici-présents et de l'administration du lycée, mènent des négociations avec la Mairie et le Ministère de l'Education.*

Réponse : Depuis deux ans toutes les propositions de parents ont été étudiées. Ceux qui ont souhaité contribuer ont été écoutés. Des réunions avec la municipalité il y en a eu au plus haut niveau ; aucun accord n'a pas pu être signé au niveau Ministère de l'éducation.

Réponse d'un parent d'élève : J'ai cru aux rumeurs qui circulent dans la ville et j'ai vérifié moi personnellement auprès de l'inspectorat s'il y avait des écoles abandonnées. Il y tout au plus une seule école, située à Nadejda – localisation qui n'est pas du tout meilleure de celle de Vassilev Business City par exemple, et cette école ne dispose que de 10 salles qui pourront être à notre disposition.

Question : *Ne peut-on pas avoir une augmentation échelonnée ? Un commentaire est également exprimé quant à Philippe Koutev : le promoteur a un accord avec la municipalité de Sofia de donner 6000 m² de son terrain à la municipalité qui de son côté le concèdera à l'école française.*

Réponse : La municipalité ne nous a jamais donné la gratuité sur le terrain. Nos avocats travaillent depuis plusieurs mois sur le sujet et il n'a jamais été fait mention de gratuité.

Question : *Est-ce que l'école a reçu la proposition de la Mairie concernant les bâtiments de l'ex AONSO.*

Réponse : La proposition est arrivée vendredi après-midi et le site a été visité lundi. Il s'agit de deux bâtiments en ruines qui ne pourront pas être prêts pour septembre 2009.

Question : *Depuis quand connaît-on la fin du bail avec l'école russe et pourquoi rien n'a été entrepris ?*

Réponse : C'est depuis un an que les russes ont confirmé leur décision officielle à ne pas proroger le bail. Jusqu'à cette date des discussions permanentes ont eu lieu pour tenter d'obtenir une prorogation.

Commentaires d'un parent d'élève : *Après avoir visité le site Vassilevi, le parent d'élève est convaincu, que le site ne sera pas achevé pour septembre 2009. Il ajoute que l'assurance du promoteur sur le délai de finition des travaux ne veut rien dire. En cas de retard, les indemnités financières que le lycée pourrait avoir n'auront pas de valeur, puisque le lycée se retrouvera avec de l'argent mais sans bâtiment pour son activité. D'autre part, le parent trouve que l'information communiquée sur les projets de location et sur le projet de construction est insuffisante pour pouvoir se prononcer. A part parler français y a-t-il d'autres critères pour devenir administrateur ?*

Réponse aux commentaires : Le CA est composé de parents bénévoles qui donnent de leur temps pour cet établissement, qui se sont présentés et ont été élus. Ce sont des professionnels chacun dans son domaine. Au sein du CA il y a des experts de l'immobilier – il y a un architecte, Jean Talmon lui-même a été promoteur hôtelier pendant vingt ans. Le CA recourt

aussi à des experts extérieurs – avocat, AMO (Assistant Maître d’Ouvrage). Le CA a donc une approche plus que professionnelle du sujet.

En ce qui concerne l’élection, chaque parent peut déposer sa candidature et devenir administrateur. A propos de l’information sur les projets de location et construction, tous les détails – budget, résultats de l’étude de faisabilité, ont été montrés à l’AG de juin.

Proposition d’un parent d’élève : *Il propose que l’Assemblée générale soit ajournée d’une ou deux semaines, le temps que le CA prépare les réponses aux commentaires émis et souhaite que le CA modifie les modalités du vote surtout de celui qui traite des frais de scolarité. Il souligne que cette proposition doit être soumise au vote de l’AG conformément aux dispositions de la loi des personnes morales à but non lucratif.*

Réponse : Les sujets traités à cette AG sont extrêmement importants. Un vote doit être prononcé ce soir, qu’il soit négatif ou positif. A propos de la proposition de l’ajournement, il y a un ordre du jour remis avec les convocations, avec des propositions de vote ; les statuts de l’Association sont clairs, article 11 – l’AG traite des questions inscrites à l’ordre du jour remis avec les convocations. D’autre part, les statuts définissent un seul type de vote – le vote secret et le nombre de voix est égal au nombre d’enfants inscrits au lycée, ce qui rend impossible le vote à main levée.

Suite au refus d’ajournement, le parent soumet au vote de l’AG le changement du président qui n’exerce pas ses fonctions. Le vote, non-conforme aux statuts, ne peut pas avoir lieu.

Un parent émet un avis sur les frais d’entretien du site Maxi qui vont s’avérer selon lui une charge supplémentaire à payer au propriétaire. Il craint que le loyer soit supérieur au chiffre déjà annoncé dans l’offre. Pourtant, le lycée peut refuser l’entretien proposé par Maxi, et assurer l’entretien comme il le fait maintenant par ses propres moyens. Le CA note la remarque et va porter une attention particulière à ce sujet lors de la signature du contrat.

Avant de procéder au vote, et suite à l’accumulation de commentaires sur le projet Philippe Koutev et des doutes sur le promoteur, le déficit d’information sur nos engagements, le Président propose d’enlever Philippe Koutev des votes.

L’AG procède au vote. Le président invite les parents à rester pour le dépouillement.

LE PRESIDENT : Thomas BERCHOT